**PROCEDURE**

**Un mariage entre deux futurs époux français**

**Les pièces à fournir :**

* Le guide des futurs époux complété (que nous leur donnons en mairie)
* La photocopie des CNI des futurs époux plus tous leurs témoins
* Un justificatif de domicile (si héberger par une tiers personne = une attestation d’hébergement + une copie de la CNI de la personne qui héberge + son justificatif de domicile)
* L’extrait d’acte de naissance des futurs époux

**I -** Lorsque les époux ont complété et signé le livret (le guide) il le rapporte en mairie avec toutes les pièces demandées.

**II -** Nous prenons un rendez-vous entre le Maire et les futurs époux.

**III –** Si les futurs mariés veulent un article dans la presse, il suffit de téléphoner à Claude CARINI pour qu’il vienne prendre une photo le jour du mariage et nous lui donnons une copie de l’acte du mariage pour qu’il ait les noms exacts. C’est une parution gratuite pour les futurs époux.

**IV** – La publication de mariage :

* Dès que le dossier est complet, on procède à la publication de mariage (10 jours francs) ensuite on l’enlève (ou on le laisse jusqu’au mariage)
* Si un des conjoints n’habite pas sur la commune, il faut envoyer à la mairie du lieu d’habitation le triptyque à savoir :
  + - La publication de mariage (invitation à publier)
    - La publication de mariage (accusé-réception de demande de publication
    - Le certificat de publication et de non-opposition

**V –** Comment remplir la publication

Se référer à l’exemple.

**VI** – Un mariage avec différentes nationalités

* Français/Américain = Pour la personne américaine les pièces à fournir sont les suivantes :
  + Acte de naissance plurilingue (ou traduit par un traducteur agréer dont la liste est au TGI = original + traduction) à demander à la mairie de naissance
  + Certificat de célibat, de veuvage ou de divorce (peut être demandé à l’Ambassade des Etats-Unis en France)
  + Photocopie du passeport
  + Certificat de coutume
  + Un justificatif de domicile

Tous ces documents doivent avoir moins de 3 mois et il n’y a pas de publication de mariage aux Etats-Unis.